RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 10530
Numéro SIREN : 438 309 973
Nom ou dénomination : SOFAGRI PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2013 sous le numéro de dépôt 60527

1306058301

DATE DEPOT :	2013-07-03
NUMERO DE DEPOT :	2013R060527
N° GESTION :	2001B10530
N° SIREN :	438309973
DENOMINATION :	SOFAGRI PARTICIPATIONS
ADRESSE :	100 BD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/06/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

CERTIFIE CONFORME

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
100, boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS
438 309 973 RCS PARIS
03 10530

EC 21-6-13
E2

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
I M (R)
- 3 JUIL. 2013
N° DEPOT 65522

Le vingt et un juin deux mille treize à dix-sept heures quinze, au siége social,

la société CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, société par actions simplifiée au capital de 124.264.275 euros, dont le siège social est situé 100, boulevard du Montparnasse 75014 PARIS RCS 304 578 941 PARIS, représentée par la société SODICA, elle-même représentée par François MOURY, son Président,

Associée unique de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS en sa qualité de propriétaire de la totalité des 400 actions composant le capital social,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques RICOLEAU de ses fonctions de Président de la société à la date du 21 juin 2013.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, consécutivement à la décision ci-dessus, décide de nommer **Monsieur François MOURY** en qualité de nouveau Président de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques RICOLEAU, démissionnaire, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette décision est adoptée.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, aprés lecture, a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE
Représentée par SODICA
François MOURY